

Outils d'aide à la programmation

Arrêté du 01 juillet 2015 – JO du 07 juillet 2015

Art de l'espace



Art du son



Art du langage



Art
du spectacle vivant



Durant son parcours, l'élève doit explorer
les grands domaines des arts et de la culture
dans leurs manifestations :

- patrimoniales et contemporaines
- populaires et savantes
- nationales et internationales

Il est souhaitable qu'un des grands domaines
soit abordé **une fois par cycle**
dans le cadre d'un projet partenarial

Art du quotidien



Culture scientifique
et technique



Art du visuel



La démarche doit s'appuyer sur
les 3 piliers indissociables de l'éducation
artistique et culturelle

